



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Professions paramédicales

Question écrite n° 3677

Texte de la question

M Francisque Perrut attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur les études d'infirmiers et d'infirmières, en lui demandant s'il est possible d'envisager une véritable refonte de celles-ci conduisant ainsi à un diplôme d'Etat unique qui puisse, entre autres, permettre aux infirmières ou infirmiers du secteur psychiatrique de voir leur compétence reconnue.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est indiqué à l'honorable parlementaire qu'au cours des deux prochaines années un rapprochement de la formation des infirmiers en soins généraux et de celle des infirmiers de secteur psychiatrique sera réalisé, en vue de la création d'un diplôme d'Etat pour les soins psychiatriques comme pour les soins généraux. Les nouvelles dispositions qui seront arrêtées tiendront compte des orientations de la Communauté économique européenne en cours d'élaboration.

Données clés

Auteur : [M. Perrut Francisque](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3677

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2800